

Saisine Programme Local de l'Habitat

12 janvier 2010

Contribution de Jean-Pierre BRANCHEREAU

Densification et niveaux aquifères

La récente intervention au Conseil de développement de Ronan DANTEC se concluait par la conviction que la question de l'eau ne se posait pas en termes quantitatifs pour l'agglomération nantaise située à l'aval du bassin de la Loire. On peut globalement être d'accord avec cette constatation concernant les eaux de surface, du moins tant que les pollutions d'amont (céréaliculture de la Petite Beauce par exemple) et d'aval (remontées par l'estuaire) restent sous contrôle. En revanche, il me semble que la gestion des eaux souterraines pose question.

En effet, la densification du tissu urbain nantais se traduit par une multiplication des chantiers de construction immobilière...lesquels débutent souvent par le creusement d'excavations destinées généralement aux différents niveaux de parkings souterrains des futurs immeubles. Certaines d'entre elles se remplissent rapidement d'eau, parfois sur plus d'un mètre sans que les conditions météorologiques puissent l'expliquer.

Cette situation a attiré l'attention de deux associations de protection de l'environnement dans les années 2000. Le cas de « la piscine » d'un immeuble de la rue Vidie est resté dans la mémoire du quartier, mais aussi d'autres, dans les quartiers de Longchamp et du Rond-Point de Rennes où le sous-sol est constitué de roches armoricaines anciennes, généralement imperméables et où les nappes phréatiques affleurent. La poursuite des chantiers nécessite des opérations de pompage puis de cuvelage qui, probablement, se pratiquent encore aujourd'hui pour maintenir les parkings souterrains hors d'eau. En d'autres termes, on pompe dans les nappes phréatiques et on évacue l'eau dans l'Erdre pour maintenir les chantiers puis les parkings souterrains au sec.

J'avais écrit en 2000 aux responsables de l'époque pour les interroger sur cette situation. Bernard BOLZER répondait, pour la mairie de Nantes, qu'il fallait se reporter aux règles de l'urbanisme d'alors, « au nombre desquelles ne figurait pas la protection des nappes phréatiques », et qu'il nous appartenait de faire constater d'éventuels dépassements de la capacité de pompage autorisée par la loi sur l'eau de 1992, alors en vigueur. Réponse inacceptable car les associations, et encore moins les particuliers, n'avaient accès aux chantiers et n'avaient les moyens techniques d'évaluer l'importance des prélèvements. Le ministre de l'Aménagement du territoire et de l'environnement (Yves COCHET) recommandait une instruction de ce dossier par la Direction régionale de l'environnement. De fait une étude des niveaux supérieurs de la nappe phréatique (surface piézométrique) a été entreprise par Nantes Métropole et le Bureau de recherches géologiques et minières durant l'hiver 2004. Elle arrivait à la conclusion que la surface supérieure des

nappes phréatiques dans le quartier se situait en moyenne, l'hiver, à 3 – 4 m de profondeur et on annonçait une actualisation nécessaire de l'étude dans les cinq à dix ans.

Dans le prolongement de la loi sur l'eau de 1992, la loi de 2006 et un certain nombre de directives européennes définissent la nature des réserves aquifères et encadrent leur exploitation. Aux termes de ces textes, l'eau est un patrimoine commun de la nation et les masses d'eau souterraine doivent être identifiées, délimitées, l'équilibre entre captage et renouvellement de la ressource doit être maintenu, ce qui suppose un réseau de mesure. Les modalités et le temps de recharge des nappes doivent être analysés, ce qui dépasse les simples descriptions cartographiques des surfaces piézométriques des nappes souterraines. On devine que le législateur a pensé principalement à l'exploitation des eaux souterraines par l'agriculture car, à ces considérations quantitatives, s'ajoutent des préoccupations qualitatives concernant le bon état chimique de l'eau et d'éventuelles pollutions.

Il n'en demeure pas moins que la question de la pression sur la ressource en milieu urbain mérite d'être au moins posée. Est-ce un problème réel ? Y a-t-il encore des prélèvements dans les nappes ? Ces prélèvements sont-ils négligeables ? Comment fonctionnent ces nappes phréatiques ? Comme se rechargent-elles ? Comment cette question est-elle traitée dans l'instruction des permis de construire ? D'éventuels pompages ont-ils ou auront-ils une influence sur la végétation de certains quartiers, en particulier sur l'enracinement des plus grands arbres dont certains appartiennent au patrimoine nantais ? Il me semble qu'un bilan scientifique de cette question serait le bienvenu à l'heure où les chantiers se multiplient dans la ville au nom d'une politique de densification du tissu urbain.